38e Année - N° 2973 Le No 0,25 c. Paraît le Samedi 7 Octobre 1926

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'*Agence Havas*, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....1,00
Réclames (la ligne).....0,80
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

Chinoiseries Judiciaires

On sait que le tribunal de Sisteron (comme les tribunaux de tous les autres arrondissements des Basses-Alpes) a été supprimé. Désormais les Justiciables du département qui auront à exercer une action pourront se présenter devant le tribunal de Digne afin de faire reconnaître leurs droits. Cela est ainsi pour tous les citoyens des Basses-Alpes .. sauf toutefois pour ceux de l'arrondissement de Sisteron ..

En effet, avant la réforme qui vient de décapiter les arrondissements, Sisteron était dans une situation peu privilégée, judiciairement parlant Des trois avoués qui exerçaient dans notre ville, un est décédé, les deux autres sont démissionnaires ; si bien que lorsqu'un différend survenait entre deux parties domiciliées dans l'arrondissement de Sisteron, notre tribunal ne pouvait juger faute d'avoués ; les parties devaient donc, avant toute chose, aller en règlement de juges devant la Cour d'Appel d'Aix qui désignait le tribunal compétent, *toujours celui de Digne* Ce dernier ayant seul résisté à la tourmente et étant devenu « *départemental* » nos compatriotes de l'arrondissement poussèrent un « ouf ! » de satisfaction. Enfin ! Ils allaient pouvoir en cas de procès bénéficier du Droit commun et être jugés par le Tribunal désigné par la Loi ! Ils allaient pouvoir se dispenser de la longue et onéreuse procédure dite « Règlement de Juges » prévue et organisée par les articles 363 et suivants du Code de Procédure civile !

Hélas ! il faut déchanter.

Quoiqu'il n'y ait plus qu'un seul tribunal dans les Basses-Alpes, il paraît qu'il lui sera impossible de juger les affaires que les citoyens de l'Arrondissement de Sisteron auraient à lui soumettre, *aucun avoué n'ayant qualité pour les représenter auprès du dit tribunal* !

Juridiquement les partisans de cette thèse ont raison. L'article 16 du décret du 3 septembre 1926 stipule en effet que « les avoués existants dans tous les chefs-lieux judiciaires sont maintenus et conservent leur compétence actuelle » Rien n'est donc changé aux limites de la compétence territoriale de chacun d'eux. Ceux qui exerceront dans un arrondissement ou siégera un tribunal départemental ne seront pas fondés à prétendre que leur compétence s'étend à tous les arrondissements sur lesquels ce tribunal départemental a juridiction. *Les avoués exerçant près des tribunaux supprimés conservent une compétence exclusive pour toutes les affaires de leur arrondissement*

En d'autres termes, les avoués de Sisteron ont seuls qualité pour représenter les plaideurs de notre arrondissement . et comme ils sont décédés ou démissionnaires il faut donc continuer à demander à la Cour d'Appel d'Aix un tribunal compétent !

Pour juridique que soit cette thèse nous ne saurions l'accepter ; elle est un véritable défi à la logique et au bon sens. Puisqu'il n'y a plus qu'un seul tribunal pour le département tous les citoyens qui habitent ce département doivent avoir le droit de se réclamer de cette unique juridiction. — Mais, me direz-vous, que faites-vous dans ce cas de l'article 16 du Décret du 3 septembre ? Je vous répondrai que cet article sauvegarde les droits des avoués « *existants* » dans les chefs-lieux judiciaires ; la circulaire du Garde des Sceaux, du 20 septembre 1926 est plus explicite encore ! Elle parle des avoués « *exerçant* » près des tribunaux supprimés. Or les avoués de Sisteron, *n'existent pas, n'exercent pas*, puisque des titulaires des trois études, l'un est décédé et les deux autres démissionnaires !

Dans ces conditions on ne saurait protester de façon assez véhémente contre l'obligation que l'on voudrait imposer à nos concitoyens, de la longue et coûteuse procédure en règlement de juges

Sisteron est en France et nul n'a le droit de nous appliquer un traitement différent de celui appliqué à tous les citoyens français.

C'est pourquoi nous adressons publiquement nos félicitations à notre sympathique ami Emile Paret, le dévoué maire de Sisteron, qui a fait émettre un vœu protestant contre un tel état de choses.

De plus, pour obtenir d'urgence un résultat pratique, utilisant une méthode parlementaire fréquemment employée nous avons fait poser à ce sujet, par un élu du département, une question écrite à M. le Garde des Sceaux. La réponse qui devra être, conformément à la loi, insérée au *Journal Officiel*, sera portée par nos soins à la connaissance de nos concitoyens.

Nos compatriotes peuvent avoir la certitude qu'en aucune circonstance nous ne tolérerons qu'il soit porté atteinte à leurs droits et à leurs prérogatives ; leurs intérêts de tout ordre seront toujours l'objet de notre constante sollicitude.

EMILE GALICI.
Docteur en Droit,
Lauréat de la Faculté de Paris.
Candidat des partis Républicain-Socialiste et Socialiste Indépendant à l'Election Cantonale de Sisteron.

Conseil Municipal
DE SISTERON

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie Samedi soir. 17 Consillers assistaient à la séance qui était présidée par M. Emile Paret, Maire

Le Conseil a voté le budget primitif qui se monte en recettes en à 364 614 francs et en dépenses à 357 352 francs soit un excédent de recettes de 7.361 francs.

L'adjudication de la perception des droits d'octroi aura lieu le Dimanche 28 Novembre pour une période de 3 ans.

La mise à prix a été fixée à 36.000 francs.

Des avis favorables ont été donnés à un projet de lotissement d'un terrain situé en face de l'avenue de la gare et à une délibération de la Commission administrative de l'hôpital-hospice décidant la démolition d'une partie de l'hôpital et la reconstruction sur un emplacement adjacent.

Après avoir solutionné diverses affaires administratives, le conseil a adopté le vœu suivant présenté par M. le Maire.

Le Conseil Municipal : Considérant que le décret supprimant la Sous-Préfecture de Sisteron et le rattachement administratif de l'arrondissement à celui de Forcalquier créera par suite du manque absolu de communications directes entre l'ensemble de l'arrondissement de Sisteron et la ville de Forcalquier, un surcroit de charges rurales ; que ce rattachement imposera aux Maires collaborateurs bénévoles de l'Administration, une perte énorme de temps et des dépenses complémentaires ; proteste énergiquement contre le rattachement à Forcalquier des services administratifs de l'arrondissement de Sisteron ; se déclare en outre partisan d'une très large réforme administrative devant entraîner des économies certaines, mais n'admet pas les demi-mesures prises dans le département supprimant deux sous-préfectures et en conservant deux.

Donne en conséquence mandat à ses représentants, en l'attente d'une large réforme sérieusement étudiée, de réclamer le maintien du statu quo et des organismes supprimés et, dans le cas improbable où ce maintien ne pourrait être obtenu, demander le rattachement direct des services administratifs de l'arrondissement à la Préfecture de Digne, ville dont l'accès est plus facile et moins onéreux.

Après l'adoption de ce vœu, le Conseil, décide de signaler à nos représentants au Parlement auxquels sera transmis le dit vœu, la situation anormale dans laquelle se trouvera l'arrondissement de Sisteron par suite du manque d'avoués dans notre ville et les invitant à solliciter un additif au décret spécifiant que les justiciables de l'arrondissement de Sisteron pourront s'adresser directement aux avoués de Digne sans être obligés d'engager des formalités couteuses pour faire désigner un Officier Ministériel.

En fin de séance, le Conseil réuni en Comité secret a statué sur diverses demandes d'assistance aux femmes en couches et aux vieillards.

A PROPOS DE L'HOPITAL

Depuis quelque temps déjà à la vue des sondages faits dans le pré de l'hôpital on parlait de la modification que veut apporter à cet établissement la commission administrative qui le gère et que vient de sanctionner le conseil municipal dans sa dernière séance.

On ne peut qu'approuver une réparation faite à un établissement hospitalier surtout si elle doit apporter un embelissement à l'immeuble qui en fait l'objet et si elle doit être faite pour le plus grand bien du personel surveillant et des hospitalisés, mais ce n'est là qu'une demie-mesure alors qu'il la faudrait complète et entière.

On sait de longue date, que les commissions administratives et les conseils municipaux avaient songé à desaffecter cet asile de vieillards et de misères pour le transporter plus loin à quelques cents mètres en dehors de la ville, comme, par exemple celui de Digne et de Gap. L'emplacement actuel de l'hôpital est un obstacle à l'agrandissement de la ville vers la direction du midi, les quartiers des Plantiers, de la gare et de Beaulieu sont les plus beaux, ils sont appelés dès que l'eau du Châtillon viendra (? ?) à voir de nombreuses villas se bâtir et à devenir le nouveau Sisteron. C'est dans cette éventualité presque certaine qu'il faut agir, c'est pour cela

© VILLE DE SISTERON

que la demi mesure que l'on veut prendre nous parait inopportune.

La désafectation de l'hopital c'est la transformation de tous ces barraquements disparates qui se trouvent sur la plate bande longeant la route de la gare. Et l'on peut dire que cet assemblage de maisonnettes présente sous un aspect défavorable notre ville que les étrangers trouvent si pittoresque et si originale.

C'est donc dans cet ordre d'idée que la commission administrative doit diriger ses vues et puisqu'elle nous parait être en fonds, il est de toute utilité qu'elle envisage plutôt le transfert de l'hôpital ailleurs qu'une modification qui ne changeerait rien, si non à gréver davantage, sans profit, un budget déjà restreint.

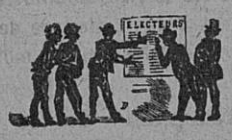

Chronique Electorale

La candidature du citoyen Emile Galici s'affirme chaque jour davantage comme étant celle devant réunir le plus grand nombre de suffrages.

Notre compatriote vient de terminer une tournée dans les diverses communes du canton Partout il a reçu l'accueil le plus chaleureux de la part des populations ; ses explications franches et nettes lui ont conquis l'estime et la sympathie de tous les électeurs. Encore que la date des élections ne soit pas fixée, bon nombre de ces derniers n'ont pas hésité à déclarer au citoyen Galici qu'il pouvait d'ores et déjà compter sur leurs suffrages de la façon la plus formelle quelles que puissent être les candidatures nouvelles.

Au surplus à l'heure actuelle le citoyen Emile Galici est le seul ayant fait publiquement acte de candidat ; le parti communiste n'a pas encore fait connaitre le nom de celui sur lequel ses adhérents vont pouvoir se compter. Mais il apparait que cette candidature, uniquement de principe, ne vise nullement au succès

Le citoyen Emile Galici a déjà dû s'employer auprès des pouvoirs publics pour mettre fin à certaines anomalies judiciaires qu'une réforme insuffisamment étudiée avait créées pour le plus grand préjudice des justiciables de l'arrondissement de Sisteron. Il a dû même intervenir dans certains cas particuliers vraiement intéressants. Nos populations laborieuses lui savent gré de son dévouement aux intérêts du Canton de Sisteron si longtemps délaissés. En l'envoyant siéger à l'Assemblée départementale, les électeurs savent pertinemment qu'ils auront en lui un défenseur énergique qui apportera à la défense des intérêts de la ville et des communes du Canton, un dévouement inlassable et une activité de tous les instants.

Aussi l'élection de notre compatriote Emile Galici parait assurée dès le premier tour à une imposante majorité.

Un Electeur

TRES JOLI CAFE

A remettre, bien achalandé,

S'adresser au bureau du Journal.

LES ELECTIONS DE GAP

M. de Rothschild est élu Député des Hautes-Alpes

Dimanche a eu lieu dans le département, l'élection législative complémentaire pour pourvoir au siège devenu vacant à la suite de l'invalidation de M. de Rothschild.

Ont obtenu :

M de Rothschild ancien député, anti-cartelliste, 10.540 voix, ELU.

MM. Inghels, socialiste unifié, 3 684 voix ; Forgeot, républicain socialiste indépendant, 3.149 ; Martel, communiste, 929 ; Lenoir, radical socialiste, 127 ; Montfort, républicain indépendant, 120

Chez les Républicains-Socialistes et Socialistes Français

Le Congrès du parti républicain socialiste et socialiste français, qui devait se tenir à Lille les 8 et 9 Octobre, est renvoyé aux 3, 4 et 5 décembre Il aura lieu à Paris M. Painlevé, ministre de la Guerre, présidera.

Cependant dimanche prochain aura lieu à Lille, un banquet d'union républicaine, qui remplacera le banquet de clôture du Congrès

ECONOMIE POLITIQUE

LE BLÉ, ÉTALON-OR

En dépit des efforts tentés pour satisfaire l'opinion publique égarée par les mauvais bergers, le blé conserve toute sa valeur, se substitue à l'étalon monétaire pour quantité de transactions rurales et suit avec une remarquable régularité les oscillations du change. Le quintal de blé ne valait il pas, à peu de chose près, 1 livre sterling, 8 gr d'or fin, en 1914 ? Vous l'avez vu suivre le cours de cette livre malgré des freinages répétés et fréquents, monter à 75, 100 125 au début de la dernière campagne quand la livre faisait ce chiffre, puis passer à 225 le mois dernier, alors que la livre oscillait entre 198 et 248. Le blé, véritable étalon or, conservera très longtemps cette parité heureuse à peu de choses près.....

Une grosse production mondiale de la céréale noble devient de plus en plus problématique. Au contraire, la consommation, qui s'étend jusqu'en Extrême-Orient, où le blé tend à remplacer beaucoup plus vite que la production, ouvre des possibilités d'exportation certaines, et vous pouvez suproduire en toute sécrité sans craindre un effondrement des cours

La vie doit devenir moins chère, mais le blé conservera, à quelques francs près, sa valeur intrinsèque, qui est de 25 francs or par quintal. C'est ce qu'on peut affirmer autant qu'il est possible d'affirmer humainement quand on étudie les faits, et l'état d'esprit actuel semble favorable plus qu'il ne le fut jamais à la célèbre formule : *l'Epi sauvera le franc.*

Le rendement moyen à l'hectare oscille en France, aux environs de 13 quintaux ; exceptionnellement, en 1921, il atteignit 16 ; mais en 1925 il ne fut que de 13, 7. Dans des pays comme l'Allemagne, le Danemark et la Belgique, les rendements moyens sont respectivement de 15, 20 et 22 quintaux. Différence plus apparente réelle, car ces pays limitent la culture du blé aux meilleures terres dans la zone climatérique la plus favorable, et dans des conditions identiques dans le Nord, l'Aisne, la Brie, la Beauce, des rendements nettement supérieurs sont obtenus atteignant 28, 20, 35 et même exceptionnellement 50 quintaux officiellement controlés par hectare.

Cette constation, qui porte approximativement la récolte des départements du Nord, de la région parisienne et de l'Ouest à 50 millions de quintaux, implique que, dans l'ensemble des autres régions, les récoltes sont beaucoup plus faibles, allant de 3 à 9, exceptionnellement 12 quintaux par hectare. Ne souhaitez pas que ces régions abandonnent la culture du blé, car nos importations passeraient de 10 à 40 millions de quintaux pour parfaire les 30 millions que nous consommons annuellement.

Intensifiez, au contraire, cette production et rendez-là rémunératrice, par l'élévation du rendement. La chose est possible avec un peu de méthode et de technique, et, si le maximum semble atteint en bonnes régions, vous pouvez beaucoup dans les terses déshéritées jusqu'alors, dont l'appoint est indispensable au pays.

Les plus grandes sociétés industrielles font actuellement appel aux capitaux pour se constituer des réserves de matières premières leur permettant de produire à plein, dans de bonnes conditions, quels que soient les évènements pendant une très longue période. Pourquoi ne feriez vous pas de même en vous adressant à ces *prêteurs éternels* et jamais appauvris que sont l'air, l'eau et le sol, si sa fertilité, correctement entretenue de longue main, possède un volant suffisant pour augmenter la marge de vos disponibilités et parer à toute éventualité ?

J. ENGELHARD,
Agriculteur Eleveur.

(Vie à la Campagne)

Chronique Sportive

FOOT-BAL

Notre première équipe ouvrira la saison de foot-ball dimanche 10 octobre A cet effet elle se déplacera au complet à Veynes pour y rencontrer en un match amical l'équipe première de l'Union Sportive Veynoise triomphante du Tournoi de Sixte de la Pentecôte dont tous les sportmens ont encore le souvenir à la mémoire.

Notre équipe remaniée par suite de la rentrée de quelques anciens joueurs aura à cœur de nous faire assister durant la saison à quelques parties de beau sport.

Souhaitons que nos bleu et or nous reviennent dimanche avec une belle victoire.

Très probablement le match retour aura lieu sur notre terrain le dimanche 17 octobre.

Des pourparlers sont engagés avec la « Provençale » de Manosque en vue d'un match amical qui aura lieu sous peu. Sont convoqués pour le déplacement de demain à Veynes : Chastel, Rolland, Latil G, Brun A, Brun R, Sivan, Daumas, Fabre, Latil A, Vernet, Borrély.

Chronique Locale

SISTERON

Cours de Solfège.

Nous rappelons aux pères de famille que les cours gratuits de solfège ont lieu les mardi et vendredi à 5 heures du soir dans la salle des répétitions de la musique Les parents désireux de faire suivre ces cours à leurs fils feront bien de se hâter de les faire inscrire de manière à ce que le professeur de musique puisse commencer les cours d'une manière efficace.

Dans les P. T. T.

Mademoiselle Fabre, dame employée à Pont-de-Beauvoisin passe à Sisteron.

Foire

Après demain à l'occasion de la St-Domnin aura lieu dans notre ville la foire qui porte ce nom.

Ecoliers et collégiens ont repris le chemin du " bahut "

Elèves des écoles primaires et collégiens ont repris, vendredi dernier, le chemin de l'école et du « bahut ».

Dès huit heures, les petits primaires étaient arrivés pour jouer encore un peu avant la classe. Beaucoup s'étaient séparés, jeudi, après une partie dans la rue. Ils continuèrent cette bonne partie. Ils l'interrompirent pour écouter, ravis, les récits des voyages de ceux qui ont pu, grâce aux colonies de vacances ou aux sociétés de retour à la terre natale, vivre deux mois à la campagne, à la mer ou à la montagne.

Les secondaires vinrent nombreux.

Certains qui, « recalés » au mois de juillet, préparent le baccalauréat, ne reviendront qu'après l'examen d'octobre, reçus ou refusés à nouveau.

Mais tous, petits et grands, faisaient la même réflexion : « Crois-tu, hein ? mon vieux, quelle guigne : reprendre le collier avec un soleil pareil ! » Car, vraiment, le soleil avait voulu être de la partie. Il semblait dire aux « emmurés » de deux heures : « Voyez, je vous souris ; allons, soyez gais vous aussi. »

Les Basses-Alpes par l'image

Au moment où le gouvernement s'acharne de toute sa force et de toute sa puissance pour réduire en département pauvre les Basses-Alpes en lui supprimant plusieurs centres administratifs, il nous a paru intéressant pour réhabiliter notre département, de mieux faire connaitre par l'image les sites pittoresques qui fourmillent chez nous et font les délices des nombreux estivants Dans cette intention nous nous sommes assurés le dépôt des excellents cahiers « *Les plus beaux sites des Alpes* »

Sur chaque cahier figure un site soit de Sisteron, soit de Digne, d'Allos, de Castellane ou d'ailleurs qui, magistralement décrits par M. Cauvin, professeur au Lycée de Digne, tant au point de vue historique que géographique, forment une belle collection de sites que tout élève doit connaître et avoir.

Les maîtres et les maîtresses auront dans ce cahier un premier auxiliaire pour faire connaître à leurs élèves les sites pittoresques qui peuvent facilement rivaliser avec ceux de la Suisse et c'est pour mieux les diffuser que nous leur signalons la création de ce cahier qui est en vente à la librairie P. LIEUTIER, Sisteron.

Avis. — Il a été perdu lundi dernier un **chien de berger roux** grosseur moyenne Le ramener au Café de la Paix contre récompense.

Contre les suppressions.

Les Comité de Défense des Intérêts Régionaux, adresse à toute la presse française l'ordre du jour suivant :

Les Comités de Défense des Intérêts Régionaux (9, rue Yvon-Villarceau à Paris) ;

Considérant que la suppression de cent six Sous-Préfectures lèse irrémédiablement les intérêts matériel et moraux de plus de cinq cent cinquante mille français sans assurer en retour au Trésor Public le bénéfice d'économies véritablement appréciables,

© VILLE DE SISTERON

Considérant que la prétendue réforme administrative défigure la physionomie historique du pays qu'inspirée par la volonté de centralisation la plus arbitraire et privent de vastes régions de leurs centres naturels elle apparait devoir être dans l'avenir une cause nouvelle de cette désertion croissante des campagnes que tous les esprits avertis s'accordent à considérer comme un péril national,

Se placent résolument en dehors de toute considération politique ou électoral,

Elèvent à l'unanimité une protestation nécessaire, font appel au concours de tous les français clairvoyants et s'engagent à mener une action énergique en faveur des populations délibérément sacrifiées

Pour les Comités :

Le Déégué Général,

Armand BERNARDINI

Crédit à l'Epargne.

Au tirage du 2 octobre l'agence de Sisteron a eu le n° 8841 - tarif 5 remboursé à M. Laugier Joseph, négociant à Sisteron.

CREDIT à L'EPARGNE

Fondé en 1886

Société de Capitalisation à forme mutuelle

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

la plus ancienne de toutes les Sociétés similaires

Exposition Internationale de Paris 1909 : Diplôme de Grand Prix

Exposition Internationale de Strasbourg 1923 : Médaille d'Or.

Exposition Nationale de Nantes 1924 : Hors Concours.

Siège Social : En son immeuble :

11, Place Bellecour, LYON

Ses opérations permettent de constituer un capital de **1000** fr. en 15 ans ; Versement **5** francs par mois ; tirages mensuels

Pour renseignements et souscription s'adresser à M. **ESCLANGON** *Inspecteur Départemental, Rue Droite à* **Sisteron** *(B.-Alpes).*

On demande des apprentis, bonne éducation. S'adresser à la confiserie Brouchon.

ETAT-CIVIL

du 1° au 8 Octobre 1926

NAISSANCES

Néant.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Entre Léon Léopold Aurélien Baille, chauffeur à Sisteron et Marie Augustine Varanfrin, s. p. à Sisteron.

Entre Léon Etienne Charles Taunin, jardinier à Sisteron et Rose Silvy, s. p, à Sisteron.

MARIAGES

Entre François Joseph Heyriès, cultivateur et Marie Adèle Burle.

DÉCÈS

Lucien Emmanuel Emery, 1 an, hôpital.

Anaïs Clémentine Richaud veuve André, 78 ans La Tuilière.

Conseil à nos Lecteurs

C'est sans nuire à l'organisme et sans provoquer le moindre désordre de l'estomac, comme le font tant de remèdes, que la Poudre Louis Legras calme instantanément les plus violents accès d'asthme, de catarrhe d'oppression, de toux de vieilles bronchites et guérit progressivement. Que nos lecteurs l'essaient, ils l'adopteront exclusivement, car son efficacité est véritablement merveilleuse. Une boite est expédiée contre mandat de 2 fr. 25 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1, Bd Henri IV, à Paris.

CABINET DENTAIRE

E. Casagrande

10, Place de l'Horloge, Sisteron, **reçoit tous les jours**, de 9 h à midi et de 2 h. à 5 heures.

A VENDRE

à Sisteron, Traverse de la Place

MAGASIN de CONFECTIONS

DAMES et HOMMES. - MODES

Belle clientèle dans le Département, matériel neuf.

S'adresser à M. **GAGE**, *Paris-Mades, Digne.*

CAISSE AUTONOME

de Gestion des Bons de la Défense Nationale, d'Exploitation Industrielle des Tabacs et d'Amortissement de la Dette Publique

Emission de 6.000.000 d'Obligations de 500 frs.

EXEMPTES D'IMPOTS

Intérêt : 7 o/o minimum

progressant avec les recettes des Tabacs

Remboursement en 40 ans au plus avec une prime proportionnelle aux recettes des Tabacs, soit 600 francs au minimum

PRIX : 500 francs

payable en

Bons de la Défense Nationale

On souscrit sans frais à la

SOCIETE GENERALE

Agence de DIGNE,

15, Boulevard Gassendi

et à son Bureau de SISTERON

Rue Droite

Etude de Me **Aimé BERTRAND**, Huissier, à Sisteron (B.-A.)

VENTE

volontaire

aux Enchères Publiques

Il sera procédé le **Lundi onze Octobre** mil-neuf cent vingt six, à **Onze heures** du matin, jour de foire à **Sisteron**, sur la place de l'Eglise, à la vente aux enchères publiques,

D'UNE VOITURE

AUTOMOBILE

« CLEMENT BAYARD »

C B 2. N° d'ordre 22524 de 9 H P.

La vente aura lieu au comptant.

Il sera perçu en sus du prix d'adjudication le 20 0/0

A. BERTRAND.

Etude de Me **BUES**, notaire à SISTERON (B-A)

Successeur de Me **Borel**

BAIL

par Adjudication

Le **Dimanche vingt-quatre Octobre** mil-neuf cent vingt-six, à **quatorze heures**, en la mairie de **Sisteron**, il sera procédé par Me **Buès**, notaire à Sisteron, à l'adjudication aux enchères publiques, du bail du domaine du *Petit Châtillon*, sis sur le territoire de la commune de **Ribiers**, appartenant à la commune de Sisteron.

Les immeubles à louer, pour une durée de trois ans, consistent en, savoir :

1° — **Une Vigne** en parfait état d'une superficie approximative de 7 hectares ;

2° — **Un Pré** attenant,

3° — **Un Labour** dénommé *Peyrouse* de 50 ares environ ;

4° — **Une parcelle de terrain** dénommée *La Pièce Carrée*, complantée en poiriers, de 50 ares environ ;

5° **Un Bâtiment** comprenant : écurie, remise et grenier à foin ;

6° — **Une partie de Bâtiment** comprenant : cave, cuisine et une chambre au rez-de chaussée ; une chambre et un entrepôt au premier étage ; deux chambres au deuxième étage.

MISE A PRIX :

Deux mille deux cent cinquante francs,

ci..... **2.250 francs.**

Pour consulter le cahier des charges et pour renseignements s'adresser à Me **Buès**, notaire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté — Egalité — Fraternité

VILLE DE SISTERON

(Basses-Alpes)

MISE EN FERME

DE L'OCTROI

Le **Dimanche 28 Novembre 1926, à 2 heures du soir**, en l'Hôtel-de-Ville de Sisteron, il sera procédé, par devant M. le Maire assisté de deux Conseillers municipaux délégués à cet effet et du Receveur municipal, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de

Bail à Ferme des Droits de l'Octroi Municipal

de ladite ville, pour **TROIS ANNÉES** consécutives qui commenceront le 1er JANVIER 1927 POUR FINIR 31 DECEMBRE 1930. Les droits sont établis sur :

Boissons et Liquides, Comestibles, Combustibles Matériaux et Objets divers

Mise à prix, 36.000 fr.

On n'admettra aux enchères que des personnes d'une moralité, d'une solvabilité, d'une capacité reconnues et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats auraient obtenu du Maire, quatre jours au moins avant l'adjudication, un certificat d'admission sauf le recours au Préfet

Aucune personne attachée à l'Administration des Contributions Indirectes, aux Administrations civiles, aux Tribunaux ou ayant une surveillance de juridiction quelconque sur l'Administration de l'Octroi ne pourra, sous peine de résiliation de bail sans indemnité et de dommages intérêts, être ni adjudicataire, ni associé de l'adjudicataire.

Ne pourront pareillement être admis aux enchères ceux qui font commerce de quelques-uns des objets soumis au tarif.

On pourra prendre connaissance au Secrétariat de la Mairie du cahier des charges et de toutes les pièces concernant l'adjudication ci-dessus.

Sisteron, le 26 Août 1926.

Le Maire,

Emile PARET.

Etude de Me **Buès**, Notaire à Sisteron (B-A)

Successeur de Me Borel

Vente de fonds de Commerce

Deuxième Avis

D'un acte aux minutes de Me Guillaume **Buès**, notaire à Sisteron, du trente et un Août dernier, enregistré, il appert que M Léon Félix **Deyglun** Boucher, et Madame Hélène Suzanne **Laugier**, sans profession, demeurant ensemble à Sisteron, ont vendu à M. Félix Epiphane **Alphonse** propriétaire, demeurant à Sisteron, le fonds de Commerce de **Boucherie-Charcuterie** qu'ils exploitaient à Sisteron, rue Saunerie, dans un immeuble appartenant à M. Garcin.

Oppositions à peine de forclusion dans les 10 jours de la présente insertion, en l'étude de Me **Buès**, Notaire à Sisteron, domicile élu.

BUES

Location d'Autos

(Voiture spéciale pour le transport des malades)

Jean RULLAN

Rue Mercerie - SISTERON - Basses-Alpes

TELEPHONE 17.

Agriculteurs ?... Réfléchissez !..

ACHETEZ VOS MACHINES DE RECOLTE

Moissonneuses, Faucheuses, Râteaux, Tracteurs, Batteuses

à l'Agent capable de les réparer vite et bien aux meilleurs prix

ALBERT AILHAUD

Agent Mackormik

La MOTTE-DU-CAIRE (Basses-Alpes)

© VILLE DE SISTERON

Location d'Automobiles

JEAN GALVEZ

Café du Commerce — SISTERON

—o— *TELEPHONE 2.* —o—

Magasin de Chaussures

Ancienne Maison Chastel

E. JULIEN

Rue Saunerie, SISTERON, Près de la Poste

Grand assortiment de

Chaussures

de luxe, sport, travail

pour

hommes, femmes, fillettes, garconnets et bébés

Pour les réparations continuer de s'adresser au magasin de la Rue Droite N° 11.

Ne souffrez plus des pieds

Vous trouvez aussi chez JULIEN tous les appareils du Docteur SCHOLL pour les pieds sensibles ou déformés

Seul dépositaire de la marque

« Inusor »

Grand choix de pantoufles à semelle pneu d'auto qui est plus durable et moins chère que le cuir.

Acheteurs ! Réfléchissez !

Coûter peu à l'achat est bien.
Coûter moins à l'usage est mieux.
Valoir encore beaucoup six après est encore mieux.

C'est pourquoi

La RENAULT

est la voiture

économique par excellence,
quand on tient compte des dépenses occasionnées par les trois facteurs :

Prix d'achat,
Frais d'usage et d'entretien,
Valeur de revente.

De plus, elle vous donne la sécurité par ses freins sur les 4 roues, en supprimant les dérapages et les risques d'accidents.

Rappelez-vous, d'autre part, qu'une voiture sans freins sur les roues avant n'est plus une voiture moderne.

Garage Moderne — Francis JOURDAN

Aux Grands Garages :

Les Grandes Marques :

PEUGEOT
La Grande Marque Nationale

BERLIET
Le Roi des véhicules utilitaires

AMILCAR
Ses rapides petites voitures 6 et 7 H. P. (son grand sport 115 à l'heure)

FIAT
La nouvelle 7 C. V.

ROCHET SCHENEIDER
La voiture de qualité incomparable

PANHARD ET LEVASSOR
La voiture de grand Luxe

GARAGE MODERNE, Veuve LAMBERT

GAP (H.-A.) — *Succursale à* SISTERON (*B.-A.*)

Vente à crédit (Agence exclusive pour les Hautes et Basses-Alpes) Essais gratuits de tous modèles

LOCATION D'AUTOMOBILES

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON